

Jean STEFANINI

SUR UNE PREMIERE RENCONTRE
DE LA LINGUISTIQUE ET DE LA SOCIOLOGIE :
RELECTURE D'A. MEILLET

✽

Sur les rapports entre langue et société, très tôt pressentis et affirmés par les philosophes et les grammairiens, qu'apporte de neuf la sociologie enfin constituée en science à la fin du XIXe siècle ? La relecture des premiers tomes de l'Année sociologique en donne quelque idée.

Le langage entrerait évidemment dans la catégorie du "social" telle que la définissait Durkheim. Mauss reproche vivement à Deniken d'avoir, dans Les races et les peuples de la terre, distingué, fût-ce par commodité d'exposition, phénomènes linguistiques et phénomènes sociaux :

"La langue d'une société n'est pas autre chose qu'un phénomène social ... la condition indispensable de toute sociabilité ... Le langage est le phénomène social élémentaire, primitif ... il porte tous les caractères du phénomène social ... obligatoire pour tous les membres d'une société, il existe pour ainsi dire en dehors des individus, il se transmet traditionnellement, il apparaît et disparaît, varie, s'accroît et s'altère avec l'organisation sociale. Il la caractérise à tous les moments"

(IV, 1900, 142 ¹)

L'essentiel de cette longue citation se retrouve sans cesse dans les premiers tomes de la revue. C'est le credo commun des sociologues et des linguistes et on verra plus loin Meillet le reprendre pres-

que dans les mêmes termes. Type parfait des phénomènes sociaux, le langage est souvent invoqué dans les affrontements idéologiques — souvent feutrés et allusifs, toujours passionnés —, qui opposent notamment les marxistes à leurs adversaires (par ex., IV, 1900-1, 110) : Lapie ne craint pas de rouvrir un débat exclu du champ positiviste du savoir, en rappelant que le langage n'est pas une "invention consciente" :

"Les exigences du travail en commun, le rythme auquel il était soumis ont tiré des gosiers primitifs les premières paroles articulées"

(II, 1897, 289)

Affirmation dont nous laissons au lecteur le soin de retrouver — sans peine — sources et résurgences.

Forts de ces grands principes, les sociologues recherchent dans les publications des linguistes, des ethnologues, des criminalistes, les exemples des liens entre langage et société. Ainsi s'instaure dans la revue un débat sur la nature des argots. Richard rejette la thèse de Lombroso pour qui ils constituaient une véritable régression vers les langues des races inférieures. Il préfère y voir une variation — "morbide", il est vrai — de la langue nationale (I, 1896-97, 444) ² destinée à assurer par ses déformations le secret des communications d'un groupe restreint et par là sa sécurité et sa défense. Elle se caractérise par la prédominance des formes concrètes et par l'abondance des métaphores ³. Il distingue l'argot des ouvriers, "cas particulier du phénomène de la lutte des classes", de celui des criminels, en lutte contre la société tout entière et par là de nature plus complexe.

En général, les sociologues préfèrent glaner dans des études particulières les faits qui leur paraissent confirmer leurs théories et s'y intégrer aisément (cf. par exemple, les compte-rendus où Hubert et Fauconnet recueillent ce qui permet d'établir des liens entre race et langage, entre mythe et langage, VI, 1901-2, 155; 159), plutôt que d'entreprendre, en des recherches neuves, de relier avec précision faits sociaux et phénomènes linguistiques. On a expliqué cette réserve, cette abstention, des sociologues d'abord et paradoxalement, par l'évidence même du lien entre société et langage, qui se passe de toute démonstration, ensuite, par l'influence de la dichotomie saussurienne qui concen-

tre l'attention sur la langue, système intériorisé dans l'individu et directement observable par le linguiste sur lui-même, aux dépens de la parole, de la communication, du discours et de ses dimensions sociales (cf. par exemple : Giglioli, 1972⁴, et surtout Labov, 1976, présentation d'Encrevé et préf.). Mais cette influence de Saussure n'a pu s'exercer avant la publication du C.L.G. que sur de très rares linguistes à Paris et à Genève et bien qu'étant du nombre, Meillet, nous pensons le montrer, n'a cessé de s'intéresser à l'influence de la société sur le langage. On pourrait aussi bien invoquer le goût, en France du moins, pour les débats théoriques de méthode et d'épistémologie, chez des sociologues presque tous de formation philosophique et surtout le petit nombre des chercheurs, le manque de formation linguistique de la plupart, la relative imperfection des techniques d'exploration et d'enquête. On aimerait faire la sociologie des sociologues (= génitif objectif) en cette extrême fin du XIXe et au début du XXe siècle. Du côté de la linguistique, Meillet juge favorable au progrès des connaissances, dans son cours inaugural au Collège de France (L H & G, 2), l'amitié "fraternelle" qui unit "la jeune école linguistique française", mais déplore ailleurs (ibid., 98) "le petit nombre ou l'absence de savants qualifiés" pour établir la grammaire comparée de nombreux groupes de langues. Réunissant dans Linguistique historique et linguistique générale certains de ses articles, il rappelle que certains étaient spécialement destinés aux sociologues (ibid., VII). A défaut de cette étude préliminaire, qu'on permette quelques mises en garde contre certaines impressions de lecture et contre des interprétations anachroniques. En deçà de leurs divergences théoriques, les collaborateurs de l'Année sociologique non seulement se fondent sur la même "archéologie du savoir", mais partagent — consciemment ou non —, mêmes convictions et mêmes préjugés. A chaque époque, les Frontières entre le conservatisme politique, social et les tendances novatrices ou révolutionnaires se déplacent. Certaines expressions de Meillet choquent nos jeunes collègues. Comment ne pas le taxer de racisme ou de fascisme quand il parle de peuples peu (L H & G, 113) ou non civilisés (ibid., 94 et 114), semi-civilisés (66), voire de populations nègres (V, 1900, 575), sauvages (L H & G, 90), parasites (ibid., 95) ou tout simplement inférieures (ibid., 106 et 132). En cette période de colonialisme, même si l'on s'oppose politiquement aux conquêtes africaines ou indochinoises, on ne met générale-

ment pas en doute l'écrasante supériorité de la civilisation occidentale et le triomphe du progrès dont elle est porteuse⁵. Meillet adhère pleinement aux théories de Lévy-Bruhl sur la mentalité primitive (L H & G, 217)⁶. En revanche, esprit généreux, homme de progrès, il croit fermement à l'unité de la race humaine sur le plan psychologique, comme anatomique ou physiologique⁷. Contrairement à certains de ses contemporains, il récuse sans ambages toute analyse linguistique reliant langue et race :

"Il n'y a aucun lien nécessaire entre la langue et la race et ... personne ne soutient sérieusement qu'un certain type linguistique soit lié à un certain type somatique"

(L H & G, 77)⁸

Il se refuse à voir, comme le faisaient volontiers les premiers comparatistes, dans ces langues "primitives" des moyens d'expression rudimentaires :

"Les langues des peuples de civilisation inférieure ont des structures souvent délicates, elles n'ont pas derrière elles une histoire moins longue que celles des peuples les plus civilisés"

(L H & G, 132)⁹

On n'oubliera pas enfin, en le lisant, que cet agrégé des lettres respectera toujours les normes d'un français littéraire dont, linguiste, il jugeait sans indulgence le "conservatisme rigide" (*ibid.*, 157)¹⁰. Respectueux de l'axiome — fondamental pour le comparatisme —, de l'arbitraire du signe, il se refusait à tout néologisme terminologique : le spécialiste doit user des mots de tous, mais en les définissant, lui, avec rigueur : ainsi,

"Comme toutes les expressions figurées employées en linguistiques, l'expression parenté de langues est trompeuse : la parenté de langues est autre chose que ce qu'on appelle d'ordinaire parenté : une langue "fille" est une transformation d'une langue "mère", et non un rejeton. L'expression est trop établie pour qu'on y renonce : il suffit de la définir pour n'en être pas dupe"

(L H & G, 102)

Préjugés d'époque¹¹ que doit surmonter le lecteur : qu'il résiste à la tentation de juger simples ou simplistes les remarques de Meillet. Quand, par exemple, il reprend la vieille opposition chère aux grammairiens du XVIII^e siècle entre concret et abstrait, il met sous ces termes des notions très précises, fondées sur l'étude d'un grand nombre

d'évolutions historiques : celle des modes, de l'indo-européen aux langues contemporaines (L H & G, 191-193) entre autres ou ce que nous nommerions l'extension de la valeur symbolique d'un mot, grâce à son emploi dans des couches de plus en plus larges de population. Ainsi, équiper, emprunté à la langue des pêcheurs et marins normands, voit son sens perdre son caractère technique et limité et se prêter aux multiples significations que lui donne le français commun (ibid., 256). De façon somme toute comparable, l'enfant qui apprend le mot chien, peu à peu saura lui faire désigner non plus seulement son compagnon de jeu, mais tout individu de la race canine et quelques-uns des humains (ibid., 257). Aussi bien le terme abstrait fera-t-il l'objet d'un beau débat (ibid., II, 13-23). C'est dans cet esprit que nous invitons à relire les contributions de Meillet à l'Année sociologique ou les études de vulgarisation et de théorie regroupées dans Linguistique historique et linguistique générale¹² comme une première ébauche d'une véritable linguistique au sens où l'entend Labov.

Chargé de la rubrique "Linguistique" dans l'Année sociologique et inaugurant sa collaboration par le compte-rendu du tome I, précisément consacré au langage, de la Völkerpsychologie de Wundt, il indique comment il conçoit sa tâche : il ne parlera pas longuement de cet "important essai de grammaire générale fondée sur la psychologie", car on y constate une "omission presque complète et systématique de la considération sociale" (V, 1900-1, 595) :

"Or le langage est une institution sociale dont les conditions d'existence et de développement ne sauraient être conçues qu'à un point de vue sociologique et ne trouvent à aucun degré dans dans de simples considérations psychologiques une explication suffisante"

(V, 1900-1, 598)

(cf. VIII, 1903-4, 641)

Ce "caractère éminemment social" du langage (VI, 1901-2, 572), en reprenant l'expression dans un article donné à cette même revue (X, 1905-6, 1-38, repris dans L H & G, 230 sq.), il tient à dire qu'il l'entend "exactement" selon "la définition qu'en a proposée Durkheim" :

"Une langue existe indépendamment de chacun des individus qui la parlent, et, bien qu'elle n'ait aucune réalité en dehors de la somme de ces individus, elle est cependant, de par sa généra-

lité, extérieure à chacun d'eux; ce qui le montre, c'est qu'il ne dépend d'aucun d'entre eux de la changer et que toute déviation individuelle de l'usage provoque une réaction"

qui va du simple "ridicule" à l'exclusion des "emplois publics". Ainsi :

"Les caractères d'extériorité à l'individu et de coercition par lesquels Durkheim définit le fait social apparaissent ; donc dans le langage avec la dernière évidence"

Formule que l'on comparera à celle de Mauss cité plus haut et à celle que Meillet reprend en 1929 ¹³, qui exorcise sans doute les vieux démons naturalistes, la tentation d'un modèle purement biologique, l'image d'une langue se transmettant avec la vie, de génération en génération (cf. VIII, 1903-4, 641) : en réalité

"Il y a eu constamment emprunt de langues communes. Le progrès de la linguistique tend à mettre de plus en plus en évidence ce fait dominant de l'histoire des langues : la création et l'extension de ces langues communes, qui sont le produit de l'unité de civilisation, sur des domaines plus ou moins vastes. Ainsi apparaît le caractère éminemment social du développement des langues"

(L H & G, 129)

Posant le principe que "le problème de l'action des faits sociaux sur le langage est ... l'un des plus essentiels (*sic*) de la linguistique" (VI, 1901-2, 573), il propose une série d'études devant mettre en lumière la corrélation d'un phénomène social et d'un développement linguistique, par exemple l'influence des institutions matrimoniales : dans une société endogamique par exemple, on peut s'attendre à un maintien beaucoup plus ferme de la langue que dans une exogamique (VI, 1901-2, 573); ou celle des tabous (VII, 1902-3, 676); ou encore celle d'un gouvernement central sur l'apparition d'une *κοινη* (VI, 1901-2, 576) ¹⁴. Les problèmes du bilinguisme qui le retiennent dès 1901 (VI, 575) lui paraissent encore en 1931 et 33 appeler des enquêtes systématiques (L H & G, II, 98 et 103). Nous errons plus loin ce qu'il pensait de l'action de l'école.

Mais naturellement sa formation de comparatiste et d'historien des langues l'incitent avant tout à s'intéresser au changement linguistique. Il voit là le point central dans la recherche des causes en linguistique. L'étude du langage est certes tributaire de sciences comme l'ana-

tomie, la physiologie, l'acoustique, la psychologie qui lui disent comment l'homme prononce des sons et y attache des sens. Mais ce sont là des données permanentes. Seul le variable peut expliquer la variation : seules changent les circonstances historiques et sociales dans lesquelles les hommes parlent :

"... beaucoup de linguistes comprennent maintenant que les causes initiales des phénomènes qu'ils étudient ne se trouvent pas dans les langues elles-mêmes : les conditions physiologiques et psychiques sont, d'une part sensiblement identiques dans toutes les langues, car il s'agit là de faits élémentaires et dont les lois sont les mêmes chez tous les hommes et, en les étudiant, on pourra déterminer les conditions générales du développement de la langue, ce qui est essentiel, mais on n'expliquera pas les particularités propres à chacune; en effet, ce qui varie d'un cas à l'autre, ce sont les populations qui parlent les langues, leur organisation sociale et les circonstances historiques"

(VI, 1901-2, 572) ¹⁵

Meillet est ainsi amené à distinguer entre les causes "efficientes" du changement linguistique et les possibilités offertes (il n'ose parler de causes formelles) par les données permanentes d'ordre physiologique ou psychique, si l'on veut par les lois de la linguistique générale en quelque sorte achronique ou panchronique. Ainsi, le XIXe siècle a été celui de l'histoire et de la linguistique historique. Le XXe devra en tirer une linguistique générale. Meillet se donne pour tâche au début de son enseignement au Collège de France de "marquer la position des problèmes linguistiques au point de vue social" (L H & G, 18). Pour tenter de la dégager de l'amas de faits historiques dont dispose désormais la linguistique sa philosophie de l'histoire des langues n'est pas déterministe au point de lui permettre d'établir des lois inéluctables. Il sait trop bien que l'histoire est le domaine de l'imprévisible et comme son maître Saussure il veut réserver la part de la liberté dans la parole ¹⁶ :

"Les conditions dont dépendent les changements de formes grammaticales sont si nombreuses et si complexes qu'il est le plus souvent impossible de déterminer d'où procède un changement donné. Mais le rapprochement des faits permet de dégager certaines tendances"

(L H & G, 199)

Ainsi, tout persuadé qu'il est que la tendance la plus forte dans l'évolution des langues, dans une civilisation occidentale commandée par la science, la technique, la mathématisation est celle qui conduit à

des formes grammaticales de plus en plus abstraites, il constate que :

"le genre grammatical est l'une des catégories grammaticales les moins logiques et les plus inattendues"

donc :

"de celles qui devaient tendre à se réduire ou à s'éliminer au cours du développement de la langue"

"Néanmoins elle a subsisté au complet jusqu'à présent sur une grande partie du domaine indo-européen et, dans d'autres langues, pourtant très avancées à d'autres égards, elle subsiste en partie"

(L H & G, 202, 204)

En revanche, la disparition du duel, catégorie "concrète", dès le début de l'histoire des langues indo-européennes, confirme bien l'existence de cette tendance vers l'abstraction qui maintient la seule distinction, quasi mathématique, d'un singulier et d'un pluriel (*ibid.*, 204-205). On le voit, si l'on voulait absolument le classer dans une école, c'est du côté de Max Weber (et, de nos jours, de Paul Veyne) qu'on pourrait chercher une attitude proche de la sienne, à la fois respectueuse de l'infinie complexité de l'histoire et soucieuse d'y discerner des constances. On ne le suivra pas dans le détail de sa typologie des changements linguistiques, spontanés ou volontaires ¹⁷, mais on soulignera son constant souci de ramener au social, à la structure des sociétés, c'est-à-dire à "la répartition des hommes de même langue en groupes distincts", la cause des variations du langage :

"C'est de cette hétérogénéité des hommes de même langue que procèdent le plus grand nombre des changements de sens ..."

(L H & G, 243-244)

Cette hétérogénéité, c'est non seulement celle des diverses classes sociales, des groupes d'ouvriers, de techniciens, des citadins ou des paysans, mais aussi celle des classes d'âge. Meillet est sans cesse revenu sur le caractère discontinu de la transmission des langues : dès 1901 il rappelle que :

"Les changements s'opèrent non chez l'adulte, mais chez l'enfant au moment même où celui-ci acquiert le langage; il n'y a pas à proprement parler changement, mais en réalité différence dès le début entre le parler des enfants et celui des adultes dont ils s'efforcent de reproduire la langue d'une manière générale"

(V, 1900-1, 599) ¹⁸

On notera au passage le ton pré-chomskyen de cette conception de l'acquisition du langage :

"... les enfants qui apprennent à parler ne reçoivent pas la langue toute faite. Ils ne peuvent reproduire que ce qu'ils entendent, et il est inévitable que des nuances délicates échappent à leur attention. En constituant leur système linguistique avec ce qu'ils ont entendu et remarqué, ils ne reproduisent pas exactement le système des générations antérieures. Même quand ils emploient les mêmes formes, ils ne les sentent pas toujours de même"

(L H & G, 79) 19

On comprend désormais ce que veut dire Meillet quand il affirme à plusieurs reprises :

"Il n'y a pas deux Français qui parlent exactement le même français"

(L H & G, 79)

ou quand il parle de :

"la mesure très approximative où une langue est jamais une"

(L H & G, 78)

Et surtout, on voit mieux comment chez ce linguiste qui n'a cessé d'affirmer que toute langue est système se concilient équilibre et changement.

Point n'est besoin, pensons-nous, de rappeler que la distinction entre synchronie et diachronie est clairement conçue et observée par les linguistes depuis la fin du XIXe siècle²⁰. En 1900, Meillet écrit, critiquant Wundt :

"Les linguistes, on le sait, étudient le langage à deux points de vue : tantôt ils observent et décrivent l'état du langage à un moment donné et tantôt ils suivent les transformations d'une langue aux diverses périodes successives de son histoire"

(V, 1900-1, 597)

Et il considère que des résultats de ces deux types d'étude, la linguistique générale tire des conclusions, d'une part, sur "les conditions d'équilibre" du langage, de l'autre sur "les lois de son développement". Le vocabulaire employé rappelle que c'est A. Comte qui fixait déjà ces deux directions aux sciences sociales²¹. Et l'on comprend bien qu'il n'attribue pas à Saussure cette distinction (lui-même ne parle pas de

synchronie et de diachronie, pour les raisons dites plus haut), mais seulement le souci de "bien marquer le contraste entre deux manières de considérer les faits linguistiques : l'étude de la langue à un moment donné et l'étude du développement linguistique à travers le temps" (L H & G, II, 183). Pour lui, au contraire, si le linguiste doit choisir entre les deux points de vue, la réalité sociale de la langue mêle en fait, en une seule synchronie où le système de la langue conserve suffisamment de cohérence dans l'ensemble des sujets parlants pour leur permettre de se comprendre, une foule de stades différents de la diachronie. Ou mieux :

"Une langue constitue un système complexe de moyens d'expression, système où tout se tient et où une innovation ne peut que difficilement trouver place si, provenant d'un pur caprice, elle n'est pas exactement adaptée à ce système, c'est-à-dire si elle n'est pas en harmonie avec les règles générales de la langue"

(L H & G, 16)

Meillet annonce la distinction que feront Hjelmslev, Guillaume et Coseriu de la norme et du système. La première, si elle est étroitement fixée en français, limitant considérablement le libre jeu des possibilités du système, les laisse s'exercer pleinement en des idiomes moins strictement réglementés. Ainsi coexistent, à un moment donné, dans une même langue d'innombrables exploitations légèrement différentes d'un même système et d'innombrables virtualités de changement : différences de prononciation suivant les individus et les milieux, nombreux vocabulaires technique avec restriction de sens). Une synchronie, du seul fait de la dimension sociale de la langue et parce qu'elle est un système intériorisé en des milliers ou des millions d'individus, avec des prononciations diverses, des vocabulaires divers, renferme de nombreuses diachronies potentielles. Seules, la volonté nationale de parler une même langue, les nécessités de la communication, la stabilité et l'unité de la syntaxe maintiennent la cohésion du système. Cette même dimension sociale tend d'ailleurs à faire varier sans cesse le nombre des sujets parlants : Meillet a non seulement relevé et caractérisé les innombrables exemples d'extension ou de disparition des langues, de création d'une *κοινή* ou d'une grande langue de civilisation, mais il considère que cette tendance à l'unification linguistique est la condition même d'existence de la linguistique. Intervenant dans la querelle²² des dialectes et de leurs frontières que suscite notamment la reconnaissance par Ascoli en 1873 du groupe des par-



lers franco-provençaux, alors que G. Paris et P. Meyer par positivisme (un linguiste peut seulement constater un fait : en tel lieu on emploie telle forme ou telle prononciation) et par nationalisme ombrageux (reconnaître des dialectes en France c'est aller contre l'unité nationale), sont réticents, Meillet, cohérent avec lui-même, reconnaît que :

"La notion de dialecte doit donc subsister à condition de la définir ... elle répond à un sentiment réel qu'ont les sujets parlants d'une même région de parler sensiblement d'une même manière"

et que, si

"en France ... on peut nier l'existence des dialectes ... l'extension de la langue littéraire a réduit les parlers à n'être plus que des patois isolés en des localités déterminées"

en revanche, on peut observer en Allemagne :

"le sens de l'unité linguistique de chaque province naturelle"

(IX, 1905-6, 596)

Or, la linguistique n'existerait pas si elle devait s'éparpiller comme ces patois en innombrables phénomènes particuliers. Ce qui retient l'attention du linguiste c'est précisément la convergence des innovations. "L'existence d'une tendance collective est ce qui domine tout" (L H & G, 74). Meillet ne nie pas que dans un groupe restreint des phénomènes d'imitation ne se produisent. Mais, comme devait le dire B. Pottier, le linguiste doit situer sa science entre l'extrêmement général et l'extrêmement particulier. De même que les traits généraux du langage ne relèvent pas de sa compétence (selon Culioli, il doit étudier le langage à travers les langues), de même, un idiolecte ne constitue pas un objet d'étude, s'il n'est considéré comme exemplaire d'un dialecte et non comme particularité d'un individu. Une innovation linguistique ne devient fait linguistique que révélant une tendance commune à une génération, une région, que collective, sociale. On peut ainsi penser que certaines études sociolinguistiques contemporaines auraient à ses yeux l'inconvénient de considérer des groupes trop restreints, d'unir linguistique et micro-sociologie. Pour lui la linguistique doit avant tout faire appel à la sociologie de vastes groupements humains, car il est de la nature profonde d'une langue de s'étendre et de se diffuser.

◆ Le lecteur, nous l'espérons, sera désormais convaincu que Meillet et ses contemporains ont clairement conçu la dimension sociale des langues. Peut-être sera-t-on déçu, en le relisant, de ne pas trouver chez lui de corrélations précises entre telle structure sociale et tel phénomène linguistique. C'est, d'une part, pour l'excellente raison qu'il avance lui-même à plusieurs reprises que son domaine propre est celui du comparatisme indo-européen et que nous ne savons à peu près rien de l'organisation sociale des peuples qui parlèrent ces langues, à l'origine. C'est aussi que Meillet aborde ces problèmes ou dans des comptes-rendus ou dans des articles de vulgarisation où il se contente de rappeler les principes généraux et de les illustrer de quelques exemples. En guise de conclusion qu'on nous permette de rappeler quelques-uns de ces principes et quelques-uns de ces exemples qui concernent le français parlé. Meillet, qui ne croit guère à l'influence de l'école sur l'extension des langues, en reconnaît le pouvoir dans le maintien des normes et, on l'a vu, l'action pour imposer le français littéraire. On a déjà dit qu'il considérait que les causes sociales d'innovation portaient essentiellement sur la prononciation, la phonétique si l'on préfère et le lexique. Mais, si les différenciations sociales n'empêchent pas des modifications généralisées du système phonologique, en revanche, elles "atteignent avant tout le vocabulaire" (L. H. & G., 115).

Comme observations de détail sur le français parlé de son temps, on ne relèvera guère que les observations répétées sur la disparition du passé simple à l'oral et son remplacement par le passé composé : il s'agit aussi bien d'une véritable "loi" :

"Le parfait tend à s'exprimer par des formes composées, de caractère nominal; aussitôt entrées dans l'usage courant, ces formes tendent à perdre leur valeur de parfait; elles se dégradent au niveau de simples prétérits; du même coup elles perdent leur caractère nominal et apparaissent comme des formes verbales. Alors, étant en général plus régulières que les anciennes formes du prétérit simple, elles tendent à remplacer celles-ci"

(L. H. & G., 143)

Mais cela ne l'empêche pas de donner une description détaillée de la situation en français central et en diverses régions de France (notamment sur sa propre famille :

"Mes grand-parents maternels, nés à Moulins en 1817 ... n'employaient pas le passé simple"

(L H & G, 150)

Il note, en corrélation, l'extension des formes surcomposées :

"On tend aujourd'hui à dire : j'ai eu fait, par exemple :
j'ai eu fait tout cela avant son arrivée"

(Ibid., 183)

Parlant du "caractère du verbe" et du caractère flexionnel que prennent en français les "pronoms" sujets, il constate :

"Et même, dans le parler populaire, on tend à mettre il, elle devant le verbe à la troisième personne quand le sujet est un substantif : la vache, elle mange; vos amis, ils sont arrivés; ton eau, elle bout"

(Ibid., 178) ²³

Notations qu'on jugera bien banales : du moins avait-il le mérite de les situer dans des types généraux d'évolution et d'apprendre à un public porté à les mépriser que de telles expressions sont aussi légitimes linguistiquement parlant que celles du français normatif. Et, en répétant volontiers que le langage est essentiellement action (L H & G, 67, 191), il justifiait tout effort légitime d'expressivité, de renouvellement par exemple des conjonctions ²⁴.

En somme, une oeuvre à relire.

J. STEFANINI

NOTES

**

- 1 Sans autre indication, on renvoie ainsi à l'Année sociologique, le sigle L H & G référant à Meillet, Linguistique historique et linguistique générale, le tome étant indiqué pour le seul tome II.
- 2 Il profite de l'occasion pour affirmer à nouveau : "La relation de l'argot et de la vie criminelle montre que le langage n'est pas un fait extérieur à la société comme le pensent les sociologues économistes, mais un élément social de première importance" (I, 1896-97, 445).
- 3 Faut-il rappeler les études magistrales de P. Guiraud qui ont mis en pleine lumière ce rôle des métaphores dans l'argot ? Déjà Meillet, d'après Schwob et Guiyette, formule la loi que : "si un mot A a simultanément deux significations, l'une x dans la langue générale, l'autre y en argot, tous les synonymes approximatifs du mot A de la langue générale au sens x seront admis en argot avoir la signification y de l'argot" (polir, "voler" en argot, pourra s'y remplacer, en ce sens, par fourbir, brunir, sorniller, nettoyer etc." (IX, 1904-5, 16), repris dans L H & G, 247-248). De même, dans des cercles restreints (de précieux par exemple), terriblement au sens de "très" se verra concurrencé par formidablement, effroyablement : "De pareilles modifications du sens des mots par synonymie ne s'expliquent que dans des groupes fermés; la résistance à l'innovation linguistique ... normale dans l'ensemble du groupe social est anéantie sur un point particulier dans le petit groupe en question où, en se singularisant à l'égard de l'ensemble, l'individu ne fait que mieux marquer sa solidarité avec le groupe étroit dont il fait partie" (ibid.). Ni Labov, ni Bernstein ne le contrediraient sans doute.
- 4 GIGLIOLI, Language and Social Context, Penguin Books, 1972.
- 5 A sa tête le monde anglo-saxon : l'anglais représente, pour Meillet, l'état le plus avancé de l'évolution linguistique. Inversement, parmi les langues indo-européennes de son temps, les dialectes slaves parlés par des "populations relativement arriérées" (L H & G, 193) présentent le plus grand nombre de traits archaïques.
- 6 Encore en 1932, son adhésion est totale (L H & G, II, 88) et les repentirs de Lévy-Bruhl lui-même l'eussent surpris.

- 7 Cela ne signifie pas que pour lui tout primitif acquerra sans peine les notions les plus récentes de la science. Sa langue maternelle, trop concrète, fera en quelque sorte écran. Mais ses enfants, s'ils apprennent assez tôt une langue de grande civilisation, y parviendront sans difficultés.
- 8 La confusion entre races et langues indo-européennes dont on sait la triste histoire et contre laquelle Meillet met vigoureusement en garde, se perpétue en certains milieux : l'an dernier on a pu entendre dans une "radioscopie" de J. Chancel, un homme politique qui, taquine Clio dire son ambition d'écrire une histoire des peuples indo-européens conquérants et organisateurs hors de pair, sel de la terre, en somme surdoués.
- 9 Mauss, lui, à la différence de son "maître" (L H & G, II, 25) Meillet, refuse l'idée même de sociétés incultes (IV, 1900, 142).
- 10 Même épithète, L H & G, 70 : "Si le français n'était pas fixé par une tradition rigide" et pour tel emploi de jamais, parle de "langue artificiellement archaïsante" (ibid. 170).
- 11 On se souvient que les éditeurs du C L G n'ont pas hésité à supprimer une remarque mettant en cause la politique linguistique de la France. En tout cas, les lecteurs du Degré zéro de l'écriture apprécieront les remarques sur l'usure des langues par la littérature qui réduit les écrivains "à écrire d'une manière banale ou artificielle ... Le nombre des alliances de mots nouvelles ... pratiquement possibles" étant "limité" (L H & G, 135).
- 12 Plus féconde encore la lecture des compte-rendus du B S L auxquels sera consacrée une autre étude.
- 13 "Une langue est un système rigoureusement lié de moyens d'expression communs à un ensemble de sujets parlants; il n'a pas d'existence hors des individus qui parlent (ou qui écrivent) la langue; néanmoins il a une existence indépendante de chacun d'eux car il s'impose à eux; sa réalité est celle d'une institution sociale, immanente aux individus, mais en même temps indépendante de chacun d'eux, ce qui répond exactement à la définition donnée par Durkheim du fait social" (L H & G, II, 72-73).
- 14 Que morphologiquement les féminins soient dérivés des masculins révèle la position sociale de subordination des femmes (V, 1900-1, 660).
- 15 Formule plus nette dans sa leçon inaugurale : "L'élément variable ... ne peut ... se rencontrer dans la structure anatomique ... pas davantage dans le fonctionnement psychique ... données constantes. Mais il y a un élément dont les circonstances provoquent de perpétuelles variations, tantôt soudaines et tantôt lentes, mais jamais entièrement interrompues : c'est la structure de la société (L H & G, 16).

- 16 Meillet ne prétend donc nullement à l'infaillibilité de ses prévisions (par exemple sur l'inévitable disparition du "français canadien", L H & G, 117) : il n'a pas prévu une contestation du principe même du progrès continu, mais fort bien accepté d'avance l'idée de se tromper. Aussi bien, si en phonétique, on observe aisément, avec Grammont, ces "tendances générales", "en morphologie, la liberté est beaucoup plus grande" (L H & G, 149). De même : "Pour autant qu'il s'agit de vocabulaire et de tours de phrase, la part d'invention individuelle n'est pas niable" (ibid., 72).
- 17 A noter cependant la comparaison établie entre l'action des tabous et celle des choses (et de leur changement) sur les mots : nommer garce ou fille la prostituée au lieu du terme propre est "comparable" à l'action de continuer à désigner par plume la pointe de fer substituée à la plume d'oie. La "cause sociale" agit de la même manière que le changement de réalité (L H & G, 242-243).
- 18 Meillet s'appuie ici sur les études de Rousselot (Patois de Cellefrouin) et de Wechssler (Gibt es Lautgesetze ?). Cf. aussi VI, 1901-2, 573-74 et VII, 1902-3, 675.
- 19 De même L H & G, 110-111 : "Au moment où il apprend à parler, l'enfant ne reçoit pas le langage tout fait ... il doit, à l'imitation des personnes qu'il a l'occasion d'observer, se créer un système d'articulations, un système grammatical et un vocabulaire parallèles à ceux de son entourage ... cette imitation réussit d'une façon sensiblement exacte; mais ... ne saurait être parfaite" (de même ibid., II, 73).
- 20 Cf. KOERNER, "Saussure and the French linguistic Tradition", In Memoriam Friedrich Diez, Amsterdam, 1976, 405-417 et notre contribution aux Mél. R. Valin (à paraître).
- 21 Nous renvoyons aux études de A. Chervel en préparation sur ce sujet.
- 22 Admirablement évoquée par TUAILLON, "Le francoprovençal : progrès d'une définition", Tra. Li. Li., X, 1, Strasbourg, 1972, 293-339.
- 23 Il relève parmi les formes du présent duratif, à côté de je suis à lire ... en train de lire, le berrichon je suis après labourer, al est après coudre, "lle est en train de coudre" (L H & G, 187).
- 24 Rappelons que si pour Meillet la syntaxe est une dans la langue à ses différents niveaux, la langue écrite (ou "le langage solennel", L H & G, 174) doit souvent construire des phrases plus complexes que celles de l'oral, et, à cette fin, elle développe en quelque sorte les procédés conjonctifs souvent renouvelés par souci d'expressivité à l'oral.